

UNE ACTION EXPERIMENTALE UNIQUE DANS LA REGION AUVERGNE

**Le télétravail n'est pas un métier,
mais une façon de travailler !**



Autour de Matthieu Billette de Villemeur (au centre), on reconnaît Bernard Delcros, président de la Communauté de Communes du Pays de Murat, et Fabien Miedzianowski, directeur des systèmes d'information, des technologies et de l'appui aux collectivités, au Conseil général du Cantal, d'une part, et Valérie Vidal et Jenny Meyniel, télétravailleuses, d'autre part.

L'usage des nouvelles technologies et d'Internet permet d'exercer son activité à distance et de concevoir les relations professionnelles autrement. Ce nouveau concept professionnel croît régulièrement en France. La communauté de communes de Murat, soucieuse d'accueillir de nouveaux actifs et de favoriser le développement des entreprises déjà implantées, a anticipé la demande en créant le premier télécentre du Cantal, d'une part, et en mettant en place une formation auprès de futurs télétravailleurs, d'autre part.

Avec le concours du Fonds Social Européen, la communauté de commune a fait appel à Matthieu Billette de Villemeur, spécialiste du télétravail en France, afin de former et d'accompagner des personnes souhaitant créer ou développer une activité de télétravail. Cette action sera menée sur deux ans et pourra permettre de former 50 personnes aux techniques du télétravail.

La première session a débuté fin mai et accueille actuellement 12 personnes au parcours et profil distincts (personnes à la recherche d'un

emploi ou télétravailleurs indépendants, secrétaires, comptables, traducteurs, consultants, dessinateur de bande dessinée...) qui suivent gratuitement cette formation. Echelonnée sur six mois, elle est proposée sur place, à la Maison des services du pays de Murat, et à distance.

Une action expérimentale de formation au télétravail

« La formation m'a apporté une meilleure connaissance en marketing. J'ai appris à mieux me vendre par le biais de la création d'un site Internet. A la suite de quoi, j'ai obtenu un contrat avec la maison d'édition parisienne Albin Michel, et la belge, Casterman. La Communauté de communes a passé également commande pour la création d'une BD sur le thème de la formation des télétravailleurs ! », explique Damien Schmitz (dit Callixte), 30 ans, artiste indépendant, coloriste de BD, qui a créé son entreprise à Lyon en 2002 et s'est récemment installé dans le Cantal. Quant à Jenny Meyniel, 39 ans, originaire de Glasgow (Ecosse), enseignant l'anglais dans les classes primaires de Murat, à mi-temps, elle raconte : « à la fin de la formation, j'envisage de créer mon

entreprise de traduction « trad'Express », début octobre. J'ai déjà deux contrats pour des traductions ». Elle ajoute : « le télétravail est un bon compromis entre ma vie de famille et ma vie professionnelle ».

A la fin de la formation, les télétravailleurs bénéficieront d'un accompagnement et d'une vitrine sur le nouveau site dédié au télétravail, créé par la communauté de communes du Pays de Murat. Une page contact offre d'ores et déjà un lien direct vers leurs propres blogs réalisés lors de leur formation. Tout au long de leur formation et durant leur première année d'activité, l'accès au télécentre sera gratuit. Fort du succès de la première session, le télécentre compte déjà six personnes inscrites pour la prochaine session qui débutera en octobre.

Réalisation du télécentre

Avec le soutien de l'Etat et du Conseil Général, quatre bureaux privatifs équipés d'ordinateurs, d'imprimantes, d'une connexion Internet et de lignes téléphoniques sont mis à la disposition des télétravailleurs.

« Outre les outils matériels en technologies et en immobilier, ce télécentre permet de rompre l'isolement du télétravailleur et de créer un réseau social et professionnel. La formation a permis à chacun des bénéficiaires de se connaître et d'apprécier ses compétences tout en réfléchissant à une probable complémentarité », a souligné Bernard Delcros, président de la communauté de communes.

Contact : CyberCantal, Télécentre de Murat, Maison des Services, 4 rue faubourg Notre-Dame, 15300 Murat. Tél. 04 71 20 28 88. Site Internet : www.paysdemurat.fr